

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Virginie Jordan et Christine Camporini, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Relogement systématique pour les artisans, PME et commerçants en cas de réaffectation de leurs locaux».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- de tenter de proposer des solutions de relogement équivalentes aux petits commerces, artisans et PME quand leur départ est provoqué par le changement d'affectation de leurs locaux quand la Ville en est propriétaire ;
- d'éviter la transformation en locaux administratifs de commerces, logements ou industries, par exemple dans le cas du Restaurant UGS à la rue Pictet-de-Rochemont ;
- d'encourager autant que faire se peut la présence d'un tissu économique diversifié en ville de Genève.

*REPOSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La politique menée par le Conseil administratif est en plein accord avec les invites de cette motion.

S'agissant des changements d'affectation, la Ville de Genève propose systématiquement des solutions de relogement aux petits commerces, artisans et PME quand leur départ est provoqué par ses décisions.

Par ailleurs, la Ville de Genève, qu'il s'agisse de ses locaux ou de ceux appartenant à des privés, veille scrupuleusement à l'application du plan d'utilisation du sol (PUS) et ce afin d'éviter la transformation en locaux administratifs de commerce, logements ou industrie.

S'agissant d'encourager la présence d'un tissu économique diversifié, la Ville peut agir quand bien même la promotion économique dépend du canton. En effet, elle peut dynamiser son tissu économique, en stimulant la création d'activités économiques innovantes sur son territoire, particulièrement dans les secteurs des services (à la population, aux entreprises), du commerce et de l'artisanat. Les objectifs de ce soutien public sont de garantir un équilibre de l'offre de biens et de services à l'échelle de la Ville, de favoriser la création d'emplois sur le territoire et d'améliorer la qualité de vie locale.

Dans ce contexte, l'accès aux prestations de financement, d'accompagnement et d'hébergement est nécessaire pour assurer le démarrage et le développement d'une activité indépendante ou d'une entreprise. C'est dans cette voie que s'oriente le travail de soutien de la Ville de Genève. Dans ce domaine, on peut citer trois exemples :

- Le travail effectué par la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève est remarquable. Travail reconnu et soutenu puisque le Conseil municipal a accepté, à une large majorité, de redoter cette fondation à hauteur de 10 millions le 16 février 2010.
- Le projet d'incubateur pilote de l'économie sociale et solidaire (ESS) « Essaim », subventionné par le Département des finances et du logement : une structure d'accueil, de conseil et d'accompagnement pour entrepreneur-e-s, demandeur-e-s d'emplois et organisations de l'ESS souhaitant développer de nouvelles activités économiques. Essaim a pour mission d'aider les entrepreneur-e-s à développer et pérenniser leur activité sur le long terme. Ce projet a débuté en septembre 2009.
- Le projet Ecopole qui ambitionne de créer un lieu d'hébergement, de financement et d'accompagnement pour des jeunes entreprises. Ce projet prendra place sur la zone industrielle des Charmilles et permettra également de proposer des opportunités de locaux à prix modérés.

Le Conseil administratif se tient à votre disposition pour vous présenter et développer plus avant ces projets et la politique économique de proximité qu'il mène.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :  
Jacques Moret

La Vice-Présidente :  
Sandrine Salerno

Le 10 mars 2010